

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 5 JUILLET 2024

DELIBERATION N°CP2024- 07/4/26 DOSSIER N°6437	DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DE FRAIS DE TRANSPORT
--	---

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Hélène PILAT, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Patrice FILLLOUX à Marie-France GALBRUN
Catherine GRAVERON à Delphine CHARTRAIN
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON
Jérémy SAUTY à Franck FOULON
Valérie SIMONET à Patrice MORANCAIS

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

OBJET : DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DE FRAIS DE TRANSPORT



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2024-07/4/26 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide d'attribuer les subventions suivantes au titre des projets inter-établissements :

COLLÈGES	LIEUX	EFFECTIFS	DATE DU DÉPLACEMENT	MONTANT
Claude Chabrol AHUN	SAINT VAURY	7	13 juin 2024	228 €
Jean Beaufret AUZANCES	AUBUSSON	25	7 juin 2024	295 €
Françoise Dolto CHATELUS MALVALEIX	GUERET	26	6 juin 2024	195 €
Jules Marouzeau GUÉRET	AUBUSSON	15	7 juin 2024	270 €
Jean Beaufret AUZANCES	AUBUSSON	53	4 mai 2023	375 €
TOTAL				1 363 €

Dit que les sommes correspondantes seront imputées sur le Budget départemental 2024 Chapitre 65 Article 657382 Fonction 221.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET